



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musees nationaux

Question écrite n° 50156

Texte de la question

Mme Emmanuelle Bouquillon attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les moyens de paiement acceptés dans les musées nationaux et plus particulièrement sur le fait que les cartes bancaires soient exclues. En raison de la sécurité et de la rapidité qui en résultent, les cartes de crédit demeurent le moyen de paiement le plus utilisé par les Français et bien évidemment par les touristes étrangers, pour lesquels faire la conversion de leur monnaie en francs n'est pas toujours évident. Alors que dans le cadre de la réforme de l'État engagée par le Gouvernement, une grande avancée en la matière est amorcée, puisque les administrations accepteront ce moyen de paiement, les musées ne semblent pas être concernés. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement envisage de généraliser ce système de paiement et de l'étendre aux Musées nationaux.

Données clés

Auteur : [Mme Bouquillon Emmanuelle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50156

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1593